

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° AM_ADMG2026-08
Portant annulation exceptionnelle du marché dominical en raison des
conséquences des inondations et des opérations de secours

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;
Vu le Code de la sécurité intérieure ;
Vu l'arrêté municipal portant règlement municipal du marché dominical du 10 octobre 2024 ;
Vu le bulletin de vigilance météorologique émis par Météo-France plaçant le département du Tarn-et-Garonne en vigilance orange « crues » ;

Considérant les inondations ayant affecté le territoire communal à la suite des précipitations et de la crue de l'Aveyron et de la Bonnette ;
Considérant que la décrue en cours laisse apparaître d'importants dépôts de boue, de déchets et de matériaux sur les voies et espaces publics ;
Considérant la nécessité de procéder en priorité aux opérations de nettoyage, de sécurisation et de remise en état des voiries et espaces publics ;
Considérant que le Centre d'incendie et de secours (CIS), est mobilisé afin de permettre aux habitants sinistrés de faire évacuer l'eau de leurs habitations ;
Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques

ARRÊTE :

Article 1

Le marché dominical prévu le dimanche 15 février 2026 à Saint-Antonin-Noble-Val est exceptionnellement annulé.

Article 2

Cette décision est motivée par les conséquences des inondations sur le territoire communal, la nécessité de procéder aux opérations de nettoyage et de sécurisation des espaces publics, ainsi que par la priorité donnée aux interventions des services de secours auprès des habitants sinistrés.

Article 3

Les services municipaux sont chargés d'informer les commerçants et la population par tout moyen approprié.

Article 4

Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Antonin-Noble-Val, le 13 février 2026



La Maire,
Elisabeth BIRS

